

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰²¹ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BASE REVISEE ET CONSOLIDEE ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET CHEVANING MINING COMPANY LTD ET LA SOCIETE ANGLO GOLD ASHANTI DE GUINEE SA (SAAG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/067/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....⁰¹⁵ /PRG/SGG du ..²⁴ JAN. 2017..., portant promulgation de la Loi L/2016/067/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de Base révisée et consolidée entre la République de Guinée et Chevaning Mining Company LTD et la Société Anglo Gold Ashanti de Guinée SA (SAAG).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le²⁴ JAN. 2017.....


Prof. ALPHA CONDE